



N° 19/CD/11/23

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE BALARUC LES BAINS**

Extrait du Registre des Délibérations du Comité de Direction

Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre, à dix heures, le Comité de Direction s'est réuni en séance sous la Présidence de Madame Brigitte LANET, Vice-Présidente.

Collège d'élus : Mme Brigitte LANET, M. MASSOL, Mme LOGEART, M. DORLEANS,

Collège de socioprofessionnels : Mme MICELI, M. VIGUIER, Mme BENQUE,  
Mme SOARES, Mme DELPUECH,

Absents(e): M. Gérard CANOVAS, Mme CURTO, Mme SERRES, Mme DUMAS,

Le Comité de Direction a choisi comme secrétaire de séance : Monsieur Eddy DORLEANS

Objet n° 2 : Budget Primitif 2020- Budget Principal Office de Tourisme-EPIC

LE COMITE DE DIRECTION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux établissements publics industriels et commerciaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,

Vu les articles L.133-7 ; L.133-8 et R.133-10 du Code du Tourisme

Vu la note explicative de synthèse ci-dessous, afférente à la présente délibération :

Madame la Vice-Présidente présente le budget primitif de l'Office de Tourisme-EPIC pour l'exercice 2020.

Il est proposé au Comité de Direction d'approuver par chapitre le budget primitif 2020 de l'Office de Tourisme-EPIC qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- A la section d'exploitation pour : 1 078 800 €
- A la section d'investissement pour : 14 840 €

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Comité de Direction :

- d'approuver par chapitre le budget primitif 2020 de l'Office de Tourisme-EPIC

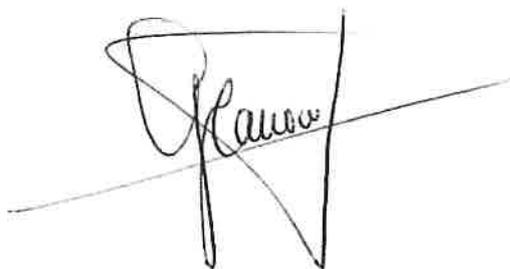
Le Comité de Direction après avoir délibéré vote à :

**UNANIMITE**

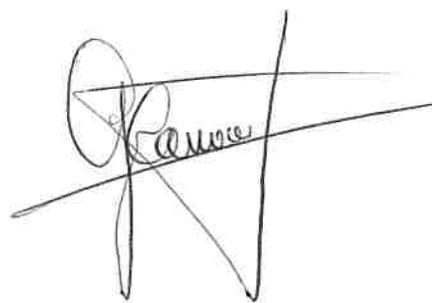
- Approuve l'exposé de sa Vice-Présidente,
- Approuve par chapitre le budget primitif 2020 de l'Office de Tourisme-EPIC qui s'équilibre en dépenses et en recettes :
  - A la section d'exploitation pour : 1 078 800 €
  - A la section d'investissement pour : 14 840 €
- Dit que copie de la présente Délibération sera transmise à M. Le Préfet de l'Hérault.

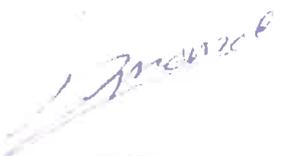
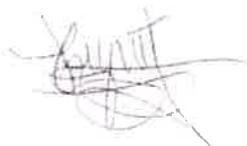
Ainsi délibéré à Balaruc-les-Bains, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme  
Transmis en Préfecture  
Le 20/11/2019  
Le Président, Gérard CANOVAS



Publiée et exécutoire, le 25/11/2019  
Le Président, Gérard CANOVAS



<p><b>Gérard CANOVAS</b> Président,</p>	<p><b>Brigitte LANET</b> Vice-présidente</p> 	<p><b>Dominique CURTO</b></p>	<p><b>Irénée CATHALA absent</b> remplacé par M. MASSOL</p> 
<p><b>Catherine LOGEART</b></p> 	<p><b>Eddy DORLEANS</b></p> 	<p><b>Dominique SERRES</b></p>	<p><b>Delphine MICELI</b></p> 
<p><b>Cédric VIGUIER</b></p> 	<p><b>Cathy BENQUE</b></p> 	<p><b>Sabrina RICARD absente</b> remplacée par Mme <b>SOARES</b></p> 	<p><b>Nathalie DELFUECH</b></p> 
<p><b>Cathy DUMAS</b></p>			